

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20/07/2023

Date d'affichage
27/07/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 25 juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, JALLU Yann, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : BOULET Peggy

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia pouvoir à BERTAUX Delphine

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 04-09-2023 – Modification tarification – foyer associatif de la salle des sports

Monsieur le Maire rappelle que le foyer associatif situé au-dessus de la salle des sports, rue de la forêt est notamment mis à disposition des habitants et associations de la communauté de communes selon les conditions tarifaires adoptées par délibération datée du 24 juillet 2019.

Monsieur le Maire expose que des particuliers non domiciliés sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne sollicite l'usage de cette salle, ce qui à ce jour n'est pas possible faute de tarification prévue.

Avec l'accord du Président de la communauté de communes, propriétaire du bâtiment, monsieur le Maire propose donc d'ouvrir la possibilité de mise à disposition de ce foyer à des personnes extérieures à Couesnon Marches de Bretagne selon une tarification différenciée.

Il précise que les sommes perçues par la commune lors des mises à disposition sont reversées intégralement à la communauté de communes, celle-ci ayant la propriété du bâti et ayant payé sa construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'ouvrir aux personnes domiciliées hors du territoire de Couesnon Marches de Bretagne la location du foyer associatif situé rue de la forêt

Fixe à 200€ cette location, par jour ou week-end

Envoyé en préfecture le 07/08/2023

Reçu en préfecture le 07/08/2023

Affiché le

ID : 035-213500192-20230725-04_09_2023-DE

Demande à monsieur le Maire de transmettre cette proposition à la Communauté de Communes propriétaire du bâtiment pour accord

Précise que les sommes perçues dans le cadre de cette location feront l'objet d'un reversement annuel à la Communauté de Communes

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

